

*RAPPORT DE LA BRANCHE DES ENTREPRISES
TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CREATION ET DE
L'ÉVÉNEMENT*

SECTEUR AUDIOVISUEL ET CINÉMA

ÉDITION 2024 (données 2023)

La Ficam présente à ses partenaires sociaux le rapport de branche 2024 AV. L'activité des représentations professionnelles et le dialogue social ont été particulièrement riches sur cette période avec la signature par l'ensemble des partenaires sociaux de plusieurs accords de branche.

Cette édition reprend les grands objectifs définis dans les précédents opus :

- Améliorer la connaissance du secteur étudié sur le plan social
- Guider les partenaires sociaux dans la gestion de la branche
- Quantifier des données, trop souvent empiriques
- Analyser les données des salariés intermittents travaillant sur les deux secteurs de la branche (audiovisuel et spectacle vivant).

L'ensemble des données présentées est issu de chiffres fournis par le Groupe Audiens (institut de protection sociale) et par l'AFDAS (OPCO). Nous renouvelons nos remerciements à ces deux institutions du spectacle pour leurs contributions et leurs efforts réalisés. Nous disposons pour cette année de données actualisées portant sur l'année 2023 (Audiens) et 2022 (AFDAS).

**A partir de cette année, les données Audiens sont exclusivement issues de la DSN pour davantage de fiabilité. Dès lors, l'amplitude ne sera pas sur 10 ans mais de 2018 à 2023. De plus, le périmètre a été affiné.*

Pour mémoire, nous vous rappelons que la branche des entreprises techniques est composée au sens de la Convention collective des Entreprises Techniques au service de la Création et de l'Événement par l'ensemble des entreprises réalisant :

- Des activités de fabrication de programmes audio-vidéo informatiques et/ou de reproduction à partir de tout support sur tout support vidéo et/ou informatique ;
- Des activités de tirage et développement de films photochimiques tout format ;
- Des activités de transfert de support photochimique sur autre support (vidéo et numérique) ;
- Des activités de restauration et de stockage de films argentiques ;
- Des activités d'étalonnage et de télécinéma ;
- Des opérations de conformation ;
- Des activités de sous titrage ;
- L'exploitation d'auditoria audiovisuels et cinématographiques ;
- Des activités de doublage, de post synchronisation et de localisation ;
- L'exploitation pour le compte de tiers de régie de diffusion ;
- Des activités de location de matériels techniques à destination exclusives des professionnels audiovisuels, cinématographiques et du spectacle vivant ;
- Des activités directement liées à la mise en œuvre des techniques du spectacle et de l'événement directement liées à la scène.

Par « *techniques du spectacle* » il convient d'entendre les techniques liées au son, à la lumière, à la vidéo et d'une manière générale à l'image projetée (hors production), aux machineries et structures nécessaires à la mise en scène d'un spectacle et/ou d'un événement, aux décors, costumes, maquillages et accessoires, à la mise en service des instruments de musique sur scène (backline), à l'accrochage et au levage des installations (rigging), à l'enregistrement de spectacles et/ou d'événements, à la régie, aux effets spéciaux et à la pyrotechnie, à la fourniture d'énergie par groupes électrogènes ou autres ainsi qu'à toutes les techniques nouvelles qui pourraient voir le jour.

Par « *événement* » il est entendu toute manifestation spectaculaire éphémère faisant appel aux métiers et techniques spécifiques du spectacle tels que définis ci-dessus, en présence d'un public.

**Cette définition est en cours de mise à jour afin d'être enrichie des nouveaux métiers et techniques liés à la prestation audiovisuelle.*

Nous espérons que l'ensemble de ces développements contribueront à une meilleure connaissance de la branche des entreprises techniques. Ce faisant, nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport.

La table des matières figure à la fin du présent document

I°) Nombre et taille des entreprises :

En fonction des différentes statistiques existantes, nous pouvons considérer que le nombre d'entreprises dans le secteur audiovisuel et cinéma de la branche des entreprises techniques est d'environ 897 dont 654 actives en 2023. Principalement réparties sur le territoire francilien (à près de 80%).

D'après les données Ficam, elles ont réalisé 1 334 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 (hausse de 15% par rapport à 2021).

A°) Structure juridique des entreprises

Nous avons considéré un périmètre constant de **897** entreprises identifiées au sens du siren (sources Audiens) en 2023. **Ces 897 entreprises différentes ont déclaré de l'activité à Audiens au moins une fois entre 2018 et 2023, dont 654 en ont déclaré sur l'année 2023.** On constate donc une hausse conséquente par rapport au précédent rapport qui s'explique en partie par des changements au niveau du périmètre ainsi que par la DSN. La hausse réelle est de 6% sur ce nouveau mode de calcul.

La répartition des entreprises, d'après leurs formes sociales, reste relativement identique depuis 2018. Environ 90% des entreprises de la branche sont des SARL/EURL ou SAS/SASU.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises en fonction de la structure juridique :

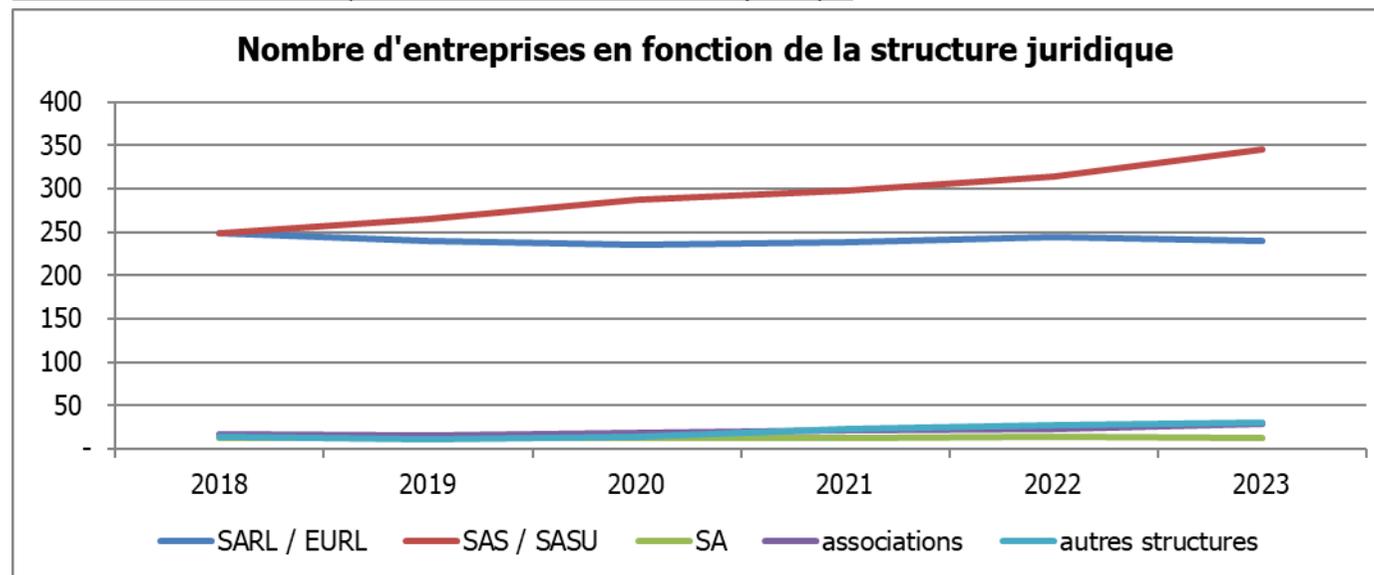
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SARL / EURL	249	239	235	238	244	240
SAS / SASU	248	265	287	297	314	345
SA	12	13	13	13	14	13
associations	17	15	18	22	23	29
autres structures	14	11	14	23	27	30
Total dédoublonné*	537	540	563	590	619	654
<i>évolution</i>		<i>1%</i>	<i>4%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>6%</i>

**Une même entreprise peut être composée d'établissements de formes juridiques différentes*

SARL = Société à Responsabilité Limitée - EURL= Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SAS = Société par Actions Simplifiée - SA =Société Anonyme

Schéma 2 : nombres d'entreprises en fonction de la structure juridique



B°) Taille des entreprises

Le secteur est marqué par la présence quasi exclusive de PME (moins de 300 salariés permanents). Dans cet ensemble, les Micro entreprises (moins de 10 salariés) représentent en effet toujours environ 75% du panel. Cette tendance influe nécessairement sur la structure des entreprises et le recours aux salariés sous une forme précaire de contrat. Il est à noter que 169 entreprises n'emploient toujours pas de personnel fixe, ce chiffre est en hausse depuis 2022 alors que nous constatons une baisse entre 2018 et 2019. Cet ensemble est constitué de très petites entreprises où le gérant s'adjoit les compétences ponctuelles de salariés sous contrat à durée déterminée notamment d'usage.

Parallèlement, le nombre d'entreprises salariant de 1 à 5 salariés est en légère hausse constante depuis 2018 alors que la catégorie de 6 à 10 salariés connaît pour sa part une stagnation. Enfin, les effectifs des deux catégories suivantes (de 11 à 50 et plus de 50) restent globalement stables. Ces chiffres et le nouveau périmètre ne nous permettent pas de tirer des conclusions sur la mortalité des petites entreprises même si on sait qu'elles sont plus fragiles dans un contexte de tensions économiques (inflation, coût de l'énergie).

Tableau 2 : Nombre d'entreprises en fonction de la taille par seuil d'effectif permanent :

Sont définis comme **intermittents** du spectacle les salariés cadres et non cadres techniques et artistiques employés en contrat à durée déterminée d'usage.

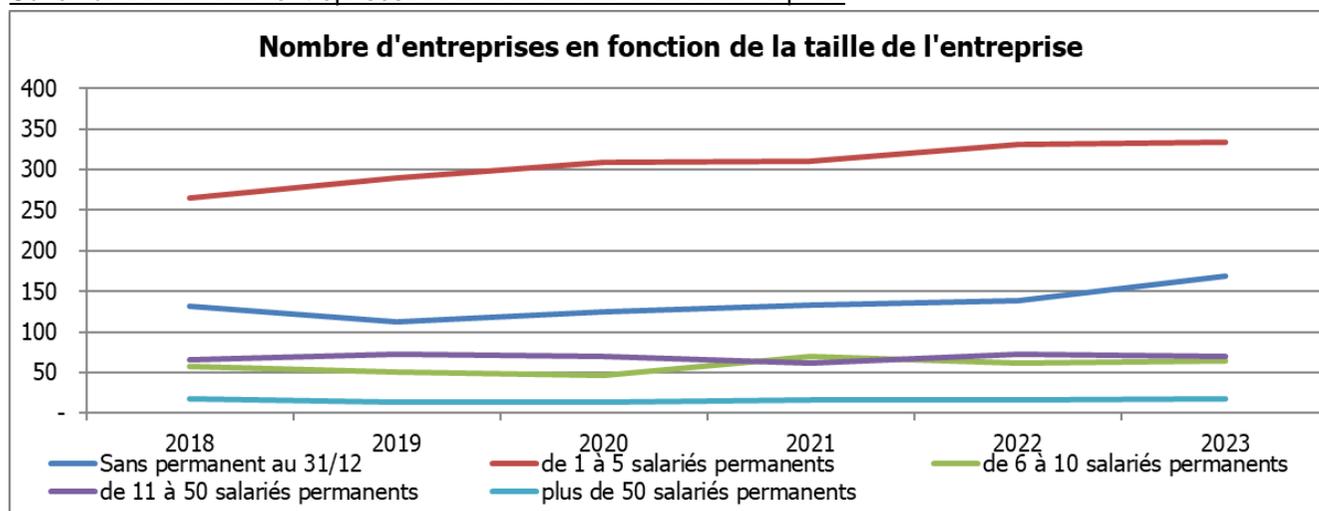
Un **permanent** est un non intermittent.

La taille de l'entreprise est calculée à partir du nombre de permanents présents au 31 décembre de l'année considérée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sans permanent au 31/12	132	113	125	133	139	169
de 1 à 5 salariés permanents	265	290	309	310	331	334
de 6 à 10 salariés permanents	57	51	46	70	61	64
de 11 à 50 salariés permanents	66	72	70	61	72	70
plus de 50 salariés permanents	17	14	13	16	16	17
Total	537	540	563	590	619	654

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma est composé majoritairement de micro entreprises, de TPE et PME. Les entreprises avec un effectif supérieur à 50 salariés permanents sont peu nombreuses (17 en 2023). Cette répartition est plutôt stable.

Schéma 2 : Nombre d'entreprises en fonction de la taille de l'entreprise



II°) Effectifs et masse salariale des permanents :

Nous étudierons dans cette partie la composition et les caractéristiques des populations permanentes du périmètre des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma.

Par populations permanentes, il faut entendre la collectivité des salariés liés par un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée de plus de trois mois. Ces populations, à la différence des populations intermittentes, exercent leur activité professionnelle dans le cadre des activités permanentes des entreprises.

A°) Effectifs permanents

L'effectif permanent est composé des salariés employés en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée. Cette comptabilisation tient compte des doublons pouvant exister entre les entreprises (personne quittant une entreprise du champ pour une entreprise du même champ).

Suivant les données fournies par le groupe Audiens, le nombre d'emploi permanent dans le secteur, après avoir baissé pendant la crise sanitaire, est reparti fortement à la hausse en 2021 (+8%) et 2022 (13%). Cette hausse est plus limitée en 2023 (+3%).

Ainsi en 2023, on compte 6 811 salariés permanents (5 090 en ETP).

1°) Répartition hommes/ femmes

Un peu plus des deux tiers des salariés permanents sont des hommes. Cette masculinité des emplois est plutôt stable mais tend malgré tout à diminuer légèrement chaque année avec des hausses légèrement supérieures du côté des femmes.

Traditionnellement, les métiers des industries techniques accueillent plus d'hommes que de femmes.

Tableau 3 : Effectifs permanents par genre, statut et année d'activité :

Il s'agit du comptage des individus ayant été déclarés au moins une fois dans le secteur et dédoublonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres permanents	1 804	1 893	1 857	1 968	2 124	2 170
non-cadres permanents	2 049	2 129	1 887	2 074	2 397	2 472
Total hommes permanents (*)	3 799	3 857	3 683	3 954	4 441	4 547

<i>évolution</i>		2%	-5%	7%	12%	2%
Femmes						
cadres permanents	713	739	746	807	894	915
non-cadres permanents	1 171	1 149	1 066	1 173	1 343	1 409
Total femmes permanents (*)	1 845	1 826	1 768	1 935	2 191	2 264
<i>évolution</i>		-1%	-3%	9%	13%	3%
Total permanents (*)	5 644	5 683	5 451	5 889	6 632	6 811
<i>évolution</i>		1%	-4%	8%	13%	3%

(*) les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré sur plusieurs statuts n'est compté qu'une seule fois.

Au sein de cet effectif, nous pouvons constater que près de 5 hommes sur 10 sont cadres contre 4 femmes sur 10. Il y a clairement une augmentation de la proportion des femmes cadres sur ces dernières années.

D'une façon générale, les effectifs cadres sont déséquilibrés par rapport aux autres catégories professionnelles (assimilé cadre et non cadre). Ce déséquilibre est symptomatique de notre secteur. Les facteurs d'autonomie, de niveau élevé de technicité et de responsabilité ont naturellement entraîné une forte évolution des populations cadres, d'autant qu'il n'existe pas dans notre convention collective de classification intermédiaire « agent de maîtrise ». La tendance aussi bien chez les hommes que chez les femmes est une légère augmentation constante du nombre de cadres.

Tableau 4 : Effectifs permanents par statut et année d'activité (effectifs dédoublonnés) – CDI et CDD de droit commun de plus de 3 mois :

Il s'agit du comptage des individus dédoublonnés ayant été déclarés au moins une fois dans le secteur en CDI ou CDD de droit commun de plus de 3 mois.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres permanents	1 680	1 751	1 747	1 827	2 001	2 068
non-cadres permanents	1 620	1 727	1 567	1 709	1 886	2 026
Total hommes permanents (*)	3 271	3 372	3 295	3 478	3 832	4 025
<i>évolution</i>		3%	-2%	6%	10%	5%
Femmes						
cadres permanents	652	684	695	737	822	862
non-cadres permanents	921	932	877	932	1 049	1 139
Total femmes permanents (*)	1 554	1 583	1 545	1 640	1 837	1 953
<i>évolution</i>		2%	-2%	6%	12%	6%
Total permanents (*)	4 825	4 955	4 840	5 118	5 669	5 978
<i>évolution</i>		3%	-2%	6%	11%	5%

(*) les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré sur plusieurs statuts n'est compté qu'une seule fois.

Schéma 3 : Effectifs permanents par genre, statut et année d'activité :

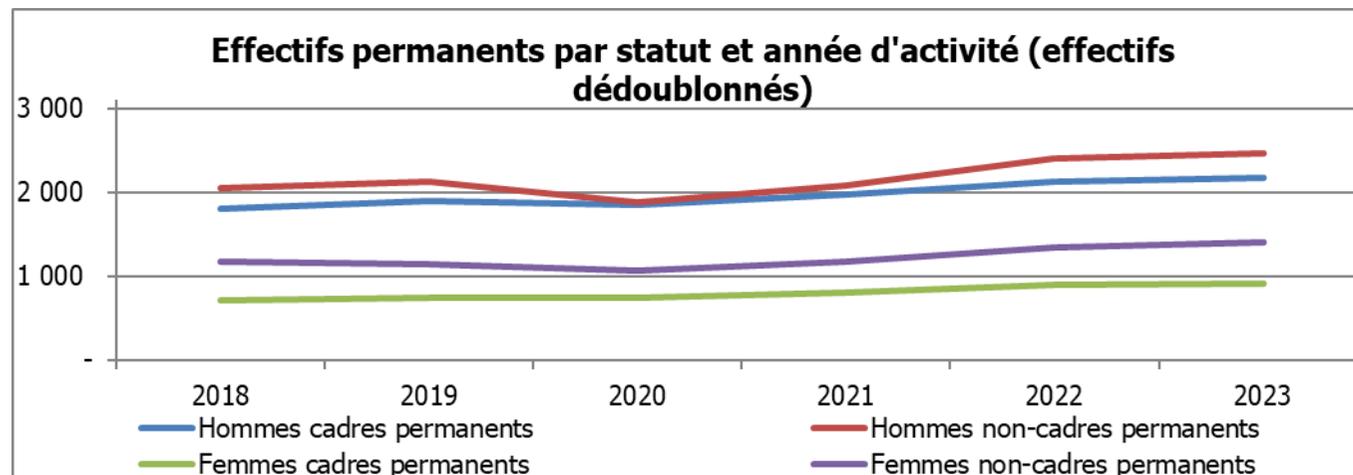


Schéma 4 : Effectifs permanents par genre :

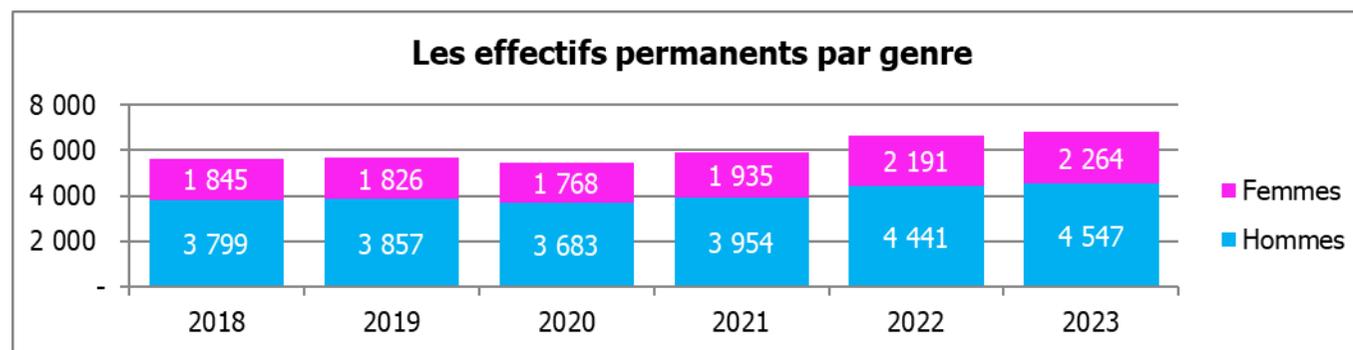


Tableau 5 : Effectifs permanents en équivalent temps plein (etp) sur l'année :

Pour le calcul de l'**équivalent temps plein sur l'année**, nous n'avons considéré que les CDI et les CDD de droit commun de plus de trois mois. Les temps partiels sont intégrés proportionnellement au taux du temps travaillé.

Dans les DSN, les déclarations des périodes d'activités partielles ont engendré des anomalies dans la déclaration des taux de temps partiel. Le calcul des ETP en 2020 est de ce fait faussé. Dans un souci de cohérence, nous avons invité à ne pas interpréter les données relatives au ETP de 2020.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres permanents	1 547	1 522	1 749	1 648	1 777	1 864
non-cadres permanents	1 341	1 413	1 545	1 371	1 451	1 611
Total hommes permanents	2 888	2 936	3 293	3 019	3 227	3 475
<i>évolution</i>		2%	12%	-8%	7%	8%
Part représentée par rapport aux effectifs individus (*)	76%	76%	89%	76%	73%	76%
Femmes						
cadres permanents	578	590	652	646	703	760
non-cadres permanents	717	709	772	712	765	855
Total femmes permanents	1 295	1 299	1 424	1 358	1 468	1 615
<i>évolution</i>		0%	10%	-5%	8%	10%
Part représentée par rapport aux effectifs individus (*)	70%	71%	81%	70%	67%	71%
Total etp permanents	4 183	4 234	4 717	4 376	4 695	5 090
<i>évolution</i>		1%	11%	-7%	7%	8%

(*) part = nombre d'etp sur l'année / nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année

Deux variables interviennent dans le calcul des etp :

1- la durée du contrat calculée en nombre de jours calendaires ;

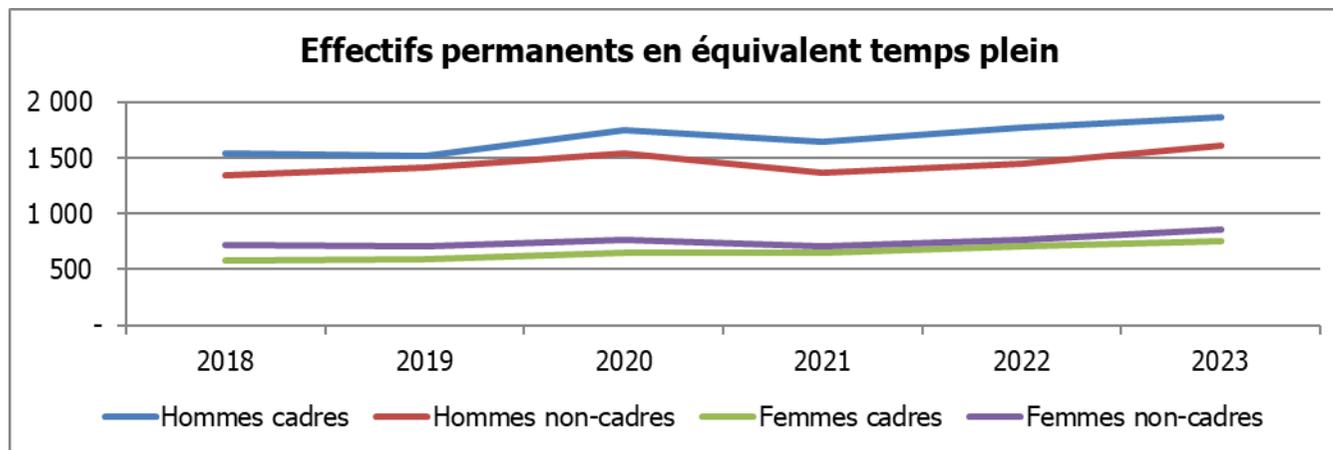
2- le taux de temps partiel qui indique une éventuelle réduction du temps de travail.

Ces deux indicateurs sont calculés sur la même population, c'est-à-dire les CDI et CDD de droit commun de plus de 3 mois.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						

cadres permanents	340	321	369	332	327	332
non-cadres permanents	307	303	365	298	287	296
Total hommes permanents	327	322	370	321	312	319
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	4%	3%	3%	3%	3%	2%
non-cadres permanents	5%	5%	4%	5%	5%	5%
Total hommes permanents	4%	4%	3%	4%	4%	4%
Femmes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						
cadres permanents	329	319	348	323	316	325
non-cadres permanents	299	295	341	295	281	287
Total femmes permanents	316	312	350	313	302	311
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	9%	6%	6%	6%	4%	4%
non-cadres permanents	13%	14%	14%	14%	12%	10%
Total femmes permanents	11%	11%	10%	10%	9%	8%

Schéma 5 : Effectifs permanents en équivalent temps plein :



2°) Démographie

Environ 50% des effectifs permanents du secteur ont moins de 40 ans. Cette tendance est, sans doute, à attribuer à la croissance des technologies audiovisuelles et à l'évolution récente de la branche des entreprises techniques.

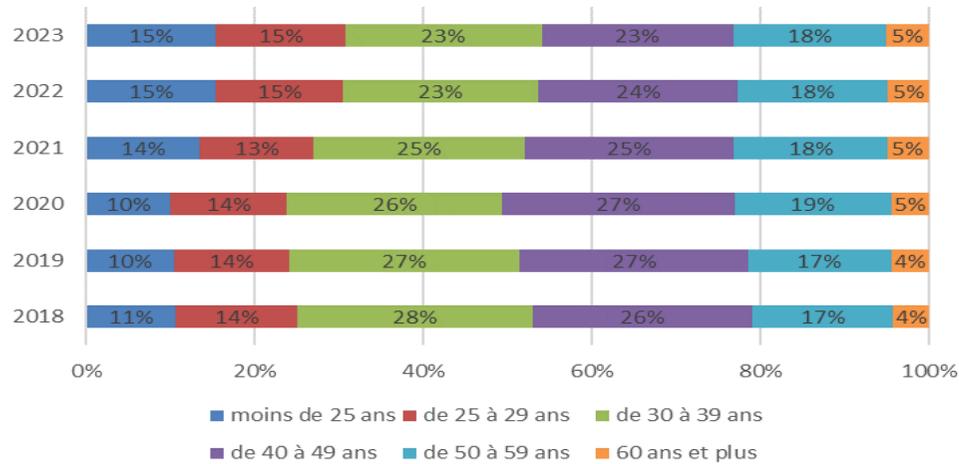
Cette répartition est plutôt stable entre 2022 et 2023.

Tableau 6 : Effectifs permanents par sexe, tranche d'âge et année d'activité :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
moins de 25 ans	407	403	370	535	687	703
de 25 à 29 ans	546	526	507	533	665	698
de 30 à 39 ans	1 063	1 057	944	992	1 032	1 059
de 40 à 49 ans	988	1 044	1 012	981	1 049	1 033
de 50 à 59 ans	635	656	684	717	792	826
60 ans et plus	160	171	166	196	216	228
Total hommes	3 799	3 857	3 683	3 954	4 441	4 547
Femmes						
moins de 25 ans	255	242	216	308	374	411
de 25 à 29 ans	336	323	330	344	428	452
de 30 à 39 ans	551	541	518	558	597	577
de 40 à 49 ans	393	391	368	380	412	407
de 50 à 59 ans	259	272	268	265	296	324
60 ans et plus	51	57	68	80	84	93
Total femmes	1 845	1 826	1 768	1 935	2 191	2 264

Schéma 6 : Effectifs permanents par sexe, tranche d'âge et année d'activité :

Répartition des effectifs permanents hommes par tranche d'âge



Répartition des effectifs permanents femmes par tranche d'âge

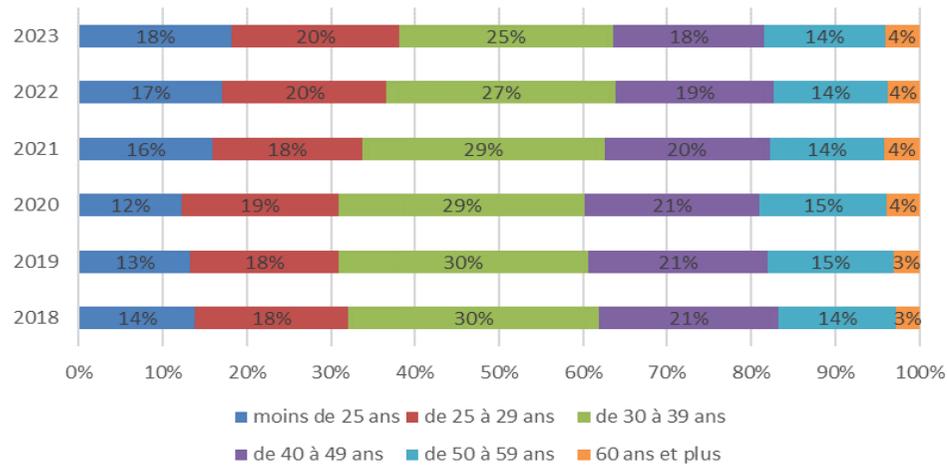
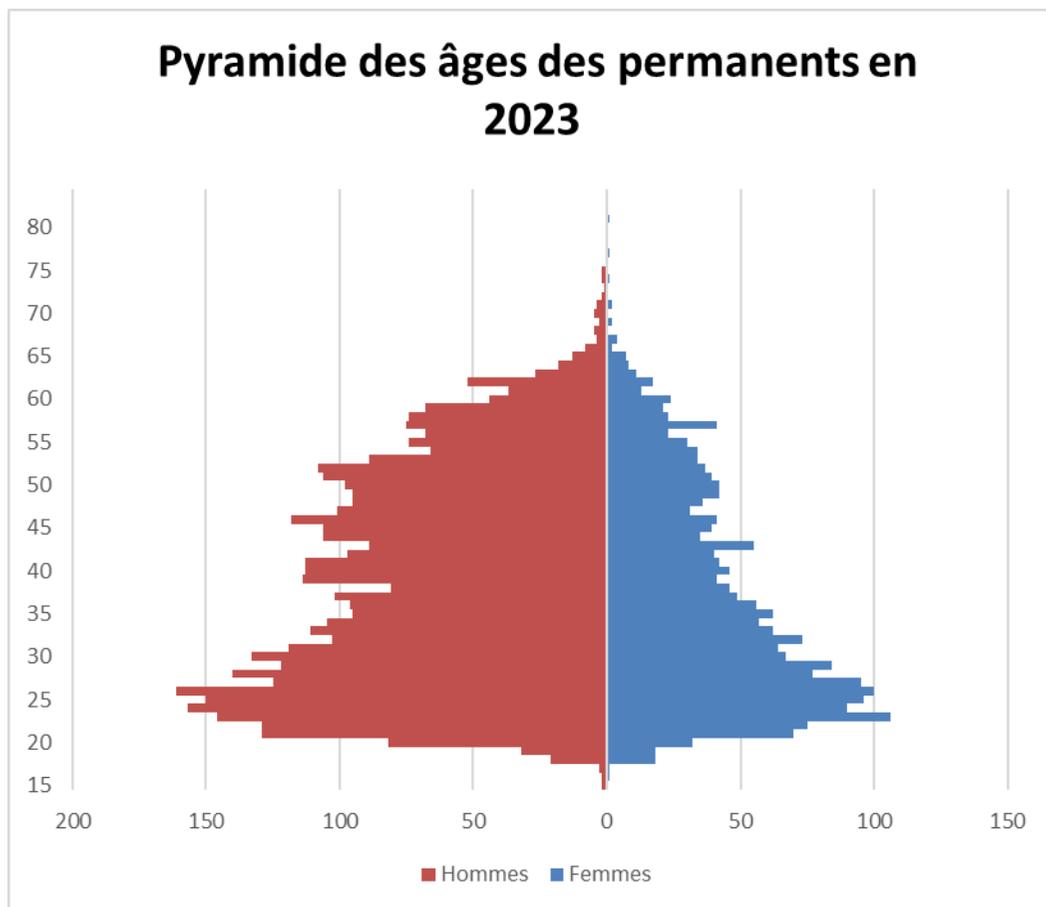


Schéma 7 : Pyramide des âges des populations permanentes :



En conclusion, nous pouvons constater que les salariés permanents du périmètre sont une population jeune (50% ont moins de 40 ans). Néanmoins, la situation des populations séniors (50 ans et plus) semble se consolider d'année en année.

3°) Mobilité

Le taux de rotation chez les femmes et les hommes est en très légère baisse de 1% entre 2022 et 2023 mais reste relativement stable depuis 2018.

Tableau 7 : Mobilité des salariés permanents dans le secteur :

Pour mesurer la mobilité des salariés dans le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel, calculons le taux d'entrée (effectifs entrant / effectifs totaux) et le taux de sortie (effectifs sortant / effectifs totaux).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
effectifs entrant		851	657	882	1 153	965
effectifs sortant	793	831	611	666	859	
effectifs totaux hommes	3 799	3 857	3 683	3 954	4 441	4 547
Taux d'entrée	0%	22%	18%	22%	26%	21%
Taux de sortie		21%	22%	17%	17%	19%
Taux de rotation (*)		21%	20%	19%	21%	20%
Femmes						
effectifs entrant		438	373	511	668	586
effectifs sortant	457	431	344	412	513	
effectifs totaux femmes	1 845	1 826	1 768	1 935	2 191	2 264
Taux d'entrée	0%	24%	21%	26%	30%	26%
Taux de sortie		25%	24%	19%	21%	23%
Taux de rotation (*)		24%	22%	23%	26%	25%

() Le taux de rotation des salariés est la moyenne des taux d'entrée et de sortie.*

B°) Masses salariales des permanents

La masse salariale globale des salariés permanents est d'environ 241 373 000 euros (données 2023). **Elle est donc en augmentation (+7%) depuis 2022, après des augmentations de 14% en 2022 et 12% en 2021 alors qu'elle avait baissé de 8% en 2020 à cause de la crise sanitaire.** Cette hausse a été nettement supérieure à la hausse des effectifs ETP en 2021 et 2022 qui s'explique en partie par l'inflation et les hausses de salaires importantes qui en ont découlé. En 2023 les hausses de masse salariale et d'effectifs sont quasi équivalentes. C'est la plus grosse masse salariale jamais enregistrée dans le secteur.

Cette masse rapportée aux effectifs en équivalent temps plein du secteur (3 475 hommes en ETP et 1 615 femmes en ETP en 2023) nous fournit une indication du revenu annuel moyen.

Celui-ci est de **47 421 euros brut annuel et 3 952 euros brut mensuel en 2023.**

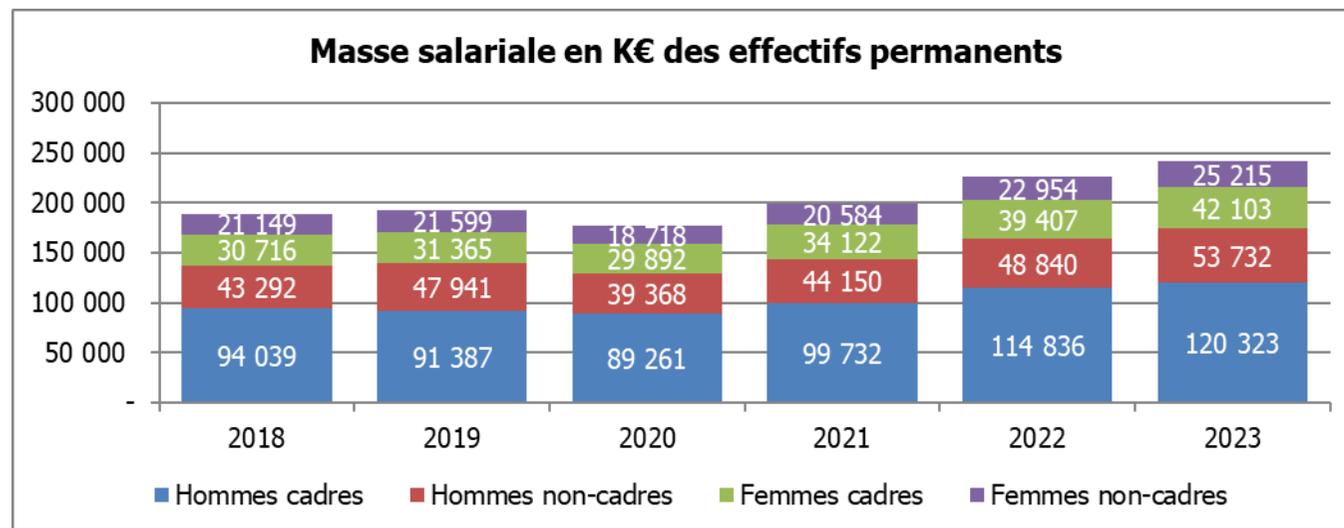
En 2023, le revenu moyen par genre est de 41 683 euros **pour les femmes** (3 474 € brut mensuels) contre 50 088 euros **pour les hommes** (4 174 euros brut mensuels).

Tableau 8 : Masse salariale associée aux effectifs permanents du secteur (en K€) :

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels, déclaré par les entreprises du secteur.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres permanents	94 039	91 387	89 261	99 732	114 836	120 323
non-cadres permanents	43 292	47 941	39 368	44 150	48 840	53 732
Total hommes (en K€)	137 331	139 328	128 629	143 882	163 676	174 055
<i>évolution</i>		1%	-8%	12%	14%	6%
Femmes						
cadres permanents	30 716	31 365	29 892	34 122	39 407	42 103
non-cadres permanents	21 149	21 599	18 718	20 584	22 954	25 215
Total femmes (en K€)	51 865	52 964	48 610	54 706	62 361	67 318
<i>évolution</i>		2%	-8%	13%	14%	8%
Masse salariale totale (en K€)	189 196	192 292	177 239	198 588	226 037	241 373
<i>évolution</i>		2%	-8%	12%	14%	7%
	1%	3%				

Schéma 8 : Masse salariale en K€ des effectifs permanents :



III°) Effectifs et masses salariales des salariés intermittents :

Les salariés « intermittents » se définissent comme les salariés sous contrat à durée déterminée, assujettis à l'assurance chômage spécifique des techniciens et artistes du spectacle (CDD de droit commun ou d'usage). Ceux-ci sont caractérisés par une difficulté de quantification quant à leurs volumes de travail. En effet, les chiffres à notre disposition nous permettent de connaître leurs revenus moyens mais pas leurs durées de travail moyennes.

A°) Effectif des salariés « intermittents » :

Nous dénombrons **13 321 salariés intermittents** travaillant dans les entreprises du panel de l'étude en 2023 (sources Audiens). Ce chiffre apparaît stable sur les nouvelles données d'Audiens par rapport à 2022. En revanche il apparaît bien plus faible que sur le précédent rapport à cause des changements sur la collecte des données (DSN) et de l'affinement du périmètre.

Il convient de rappeler que ce chiffre n'est pas un équivalent temps plein, les salariés concernés peuvent en effet réaliser leurs activités dans plusieurs secteurs professionnels (entreprises techniques du spectacle vivant, production audiovisuelle, production cinématographique, télédiffusion).

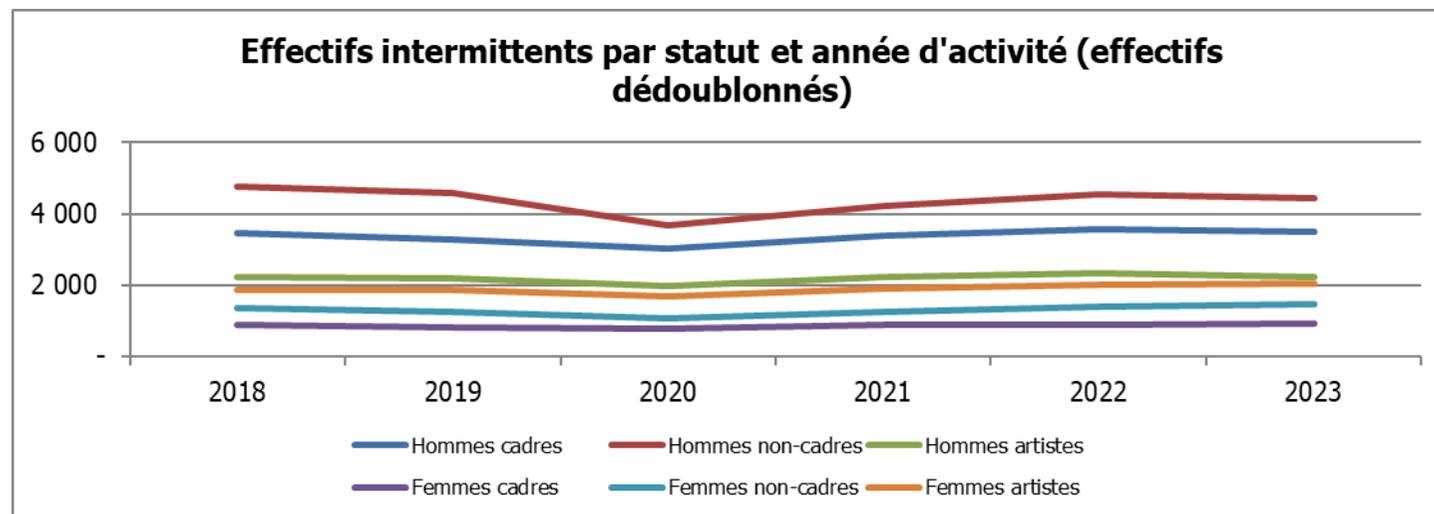
Tableau 9 : Effectifs intermittents par statut et année d'activité :

Parmi les intermittents, nous distinguons les techniciens des artistes - et pour les techniciens, les cadres des non cadres.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres techniciens	3 468	3 279	3 036	3 382	3 558	3 490
non-cadres techniciens	4 775	4 569	3 674	4 204	4 562	4 422
artistes	2 234	2 193	1 970	2 220	2 317	2 221
Total hommes intermittents (*)	9 533	9 157	7 860	8 799	9 375	9 165
<i>évolution</i>		-4%	-14%	12%	7%	-2%
Femmes						
cadres techniciens	889	812	762	879	900	929
non-cadres techniciens	1 364	1 239	1 062	1 239	1 395	1 481
artistes	1 849	1 868	1 692	1 889	2 022	2 045
Total femmes intermittents (*)	3 827	3 650	3 291	3 697	3 991	4 156
<i>évolution</i>		-5%	-10%	12%	8%	4%
Total intermittents (*)	13 360	12 807	11 151	12 496	13 366	13 321
<i>évolution</i>		-4%	-13%	12%	7%	0%

(*) les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré sur plusieurs statuts n'est compté qu'une seule fois.

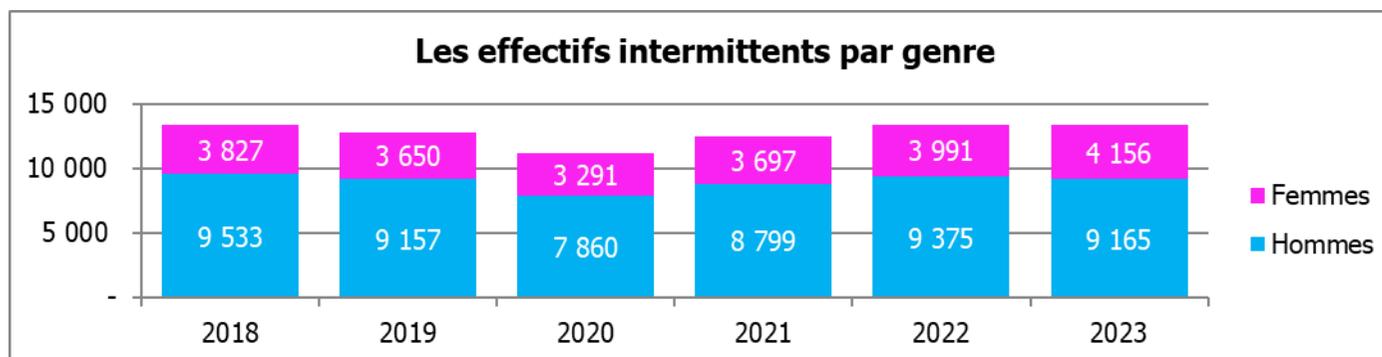
Schéma 9 : Effectifs intermittents par statut et année d'activité :



1°) Répartition hommes femmes

Environ 7 salariés « intermittents » sur 10 sont des hommes (9 165 hommes pour 4 156 femmes en 2023). Cette donnée est stable dans le temps mais nous pouvons signaler une augmentation légèrement plus importante du nombre de femmes sur les trois dernières années que d'hommes, l'écart semble donc diminuer. En revanche, dans les professions artistiques 45% sont des femmes.

Schéma 10 : Effectifs intermittents par genre :



2°) Démographie

En 2023, environ 45% des effectifs salariés intermittents ont moins de 40 ans, en légère baisse. En effet, historiquement la catégorie d'âge la plus importante chez les intermittents était 30-39 ans mais depuis quelques années les 40-49 ans sont devenus majoritaires. Les plus de 50 ans continuent de progresser. Cela pourrait s'expliquer par la volonté d'une partie des jeunes nouveaux entrants de privilégier le statut d'auto-entrepreneur, même quand cela n'est normalement légalement pas possible.

Chez les femmes la composition est relativement similaire même si la catégorie des 30-39 reste ici majoritaire.

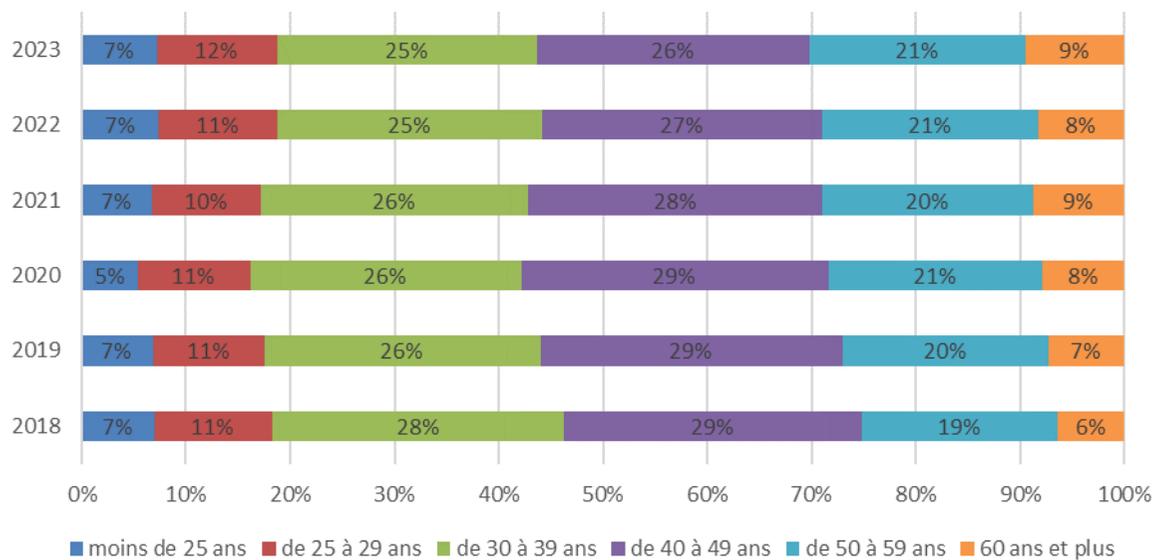
Tableau 10 : Effectifs par sexe, tranche d'âge et année d'activité des salariés intermittents :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
moins de 25 ans	663	625	427	594	696	663
de 25 à 29 ans	1 083	982	842	918	1 062	1 055
de 30 à 39 ans	2 661	2 424	2 046	2 260	2 382	2 287
de 40 à 49 ans	2 721	2 647	2 312	2 480	2 520	2 394
de 50 à 59 ans	1 798	1 817	1 617	1 780	1 936	1 897
60 ans et plus	607	662	616	767	779	869
Total hommes intermittents	9 533	9 157	7 860	8 799	9 375	9 165

Femmes						
moins de 25 ans	338	312	254	298	364	357
de 25 à 29 ans	572	520	455	522	569	611
de 30 à 39 ans	1 192	1 078	980	1 021	1 164	1 218
de 40 à 49 ans	938	919	826	934	955	957
de 50 à 59 ans	565	580	536	621	646	684
60 ans et plus	222	241	240	301	293	329
Total femmes intermittents	3 827	3 650	3 291	3 697	3 991	4 156

Schéma 11 : Répartition en fonction des âges et des sexes des salariés intermittents :

Effectifs intermittents masculins par tranche d'âge



Effectifs intermittents feminins par tranche d'âge

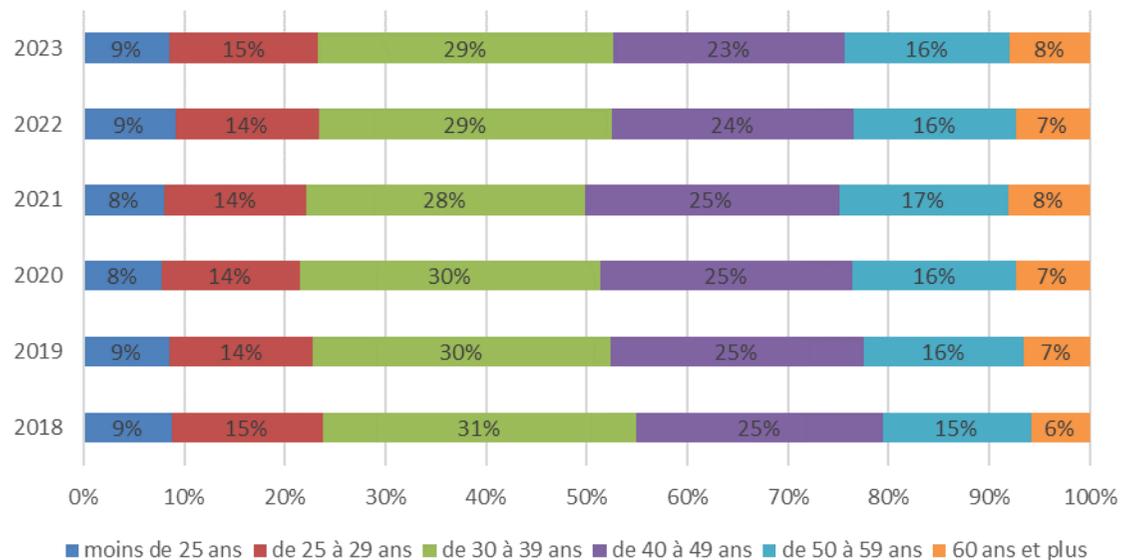
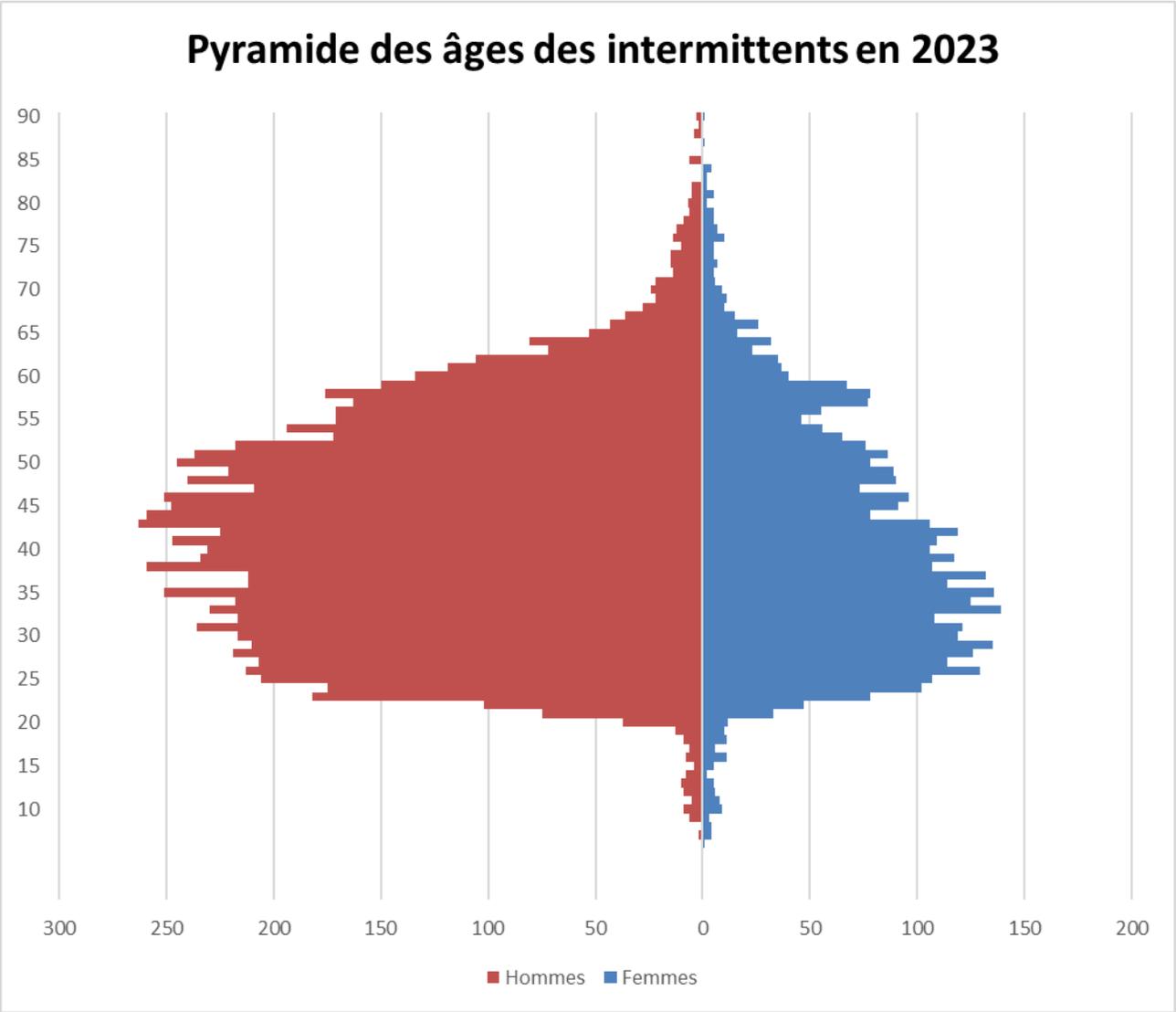


Schéma 12 : Pyramide des âges des populations :



3°) Mobilité des intermittents

Pour mesurer la mobilité des salariés dans le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel, calculons le taux d'entrée (effectifs entrant / effectifs totaux) et le taux de sortie (effectifs sortant / effectifs totaux). En 2023, le turnover se situe autour de 29% pour les hommes et de 32% pour les femmes (contre 30% et 33% en 2021). Le taux de rotation des intermittents est donc plutôt stable.

Tableau 11 : Mobilité des salariés intermittents :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
effectifs entrant		2 607	1 850	2 966	3 010	2 599
effectifs sortant	2 983	3 147	2 027	2 434	2 809	
effectifs totaux	9 533	9 157	7 860	8 799	9 375	9 165
Taux d'entrée	0%	28%	24%	34%	32%	28%
Taux de sortie		31%	34%	26%	28%	30%
Taux de rotation (*)		30%	29%	30%	30%	29%
Femmes						
effectifs entrant		1 164	956	1 372	1 408	1 387
effectifs sortant	1 341	1 315	966	1 114	1 222	
effectifs totaux	3 827	3 650	3 291	3 697	3 991	4 156
Taux d'entrée	0%	32%	29%	37%	35%	33%
Taux de sortie		35%	36%	29%	30%	31%
Taux de rotation (*)		33%	33%	33%	33%	32%

(*) Le taux de rotation des salariés est la moyenne des taux d'entrée et de sortie.

B°) Masses salariales des intermittents

La masse salariale globale des salariés intermittents représente, en 2023, 131 340 000 euros (source Audiens). Ce chiffre est en légère baisse de 4% par rapport à 2022 après une augmentation record entre 2021 et 2022 de + 16%. Cette baisse concerne avant tout les hommes (-5%) que les femmes (-1%).

En 2022, les hommes ont récolté 71,5% de cette masse. En parallèle, les femmes ont donc perçu 28,5% des rémunérations et représentent environ 30% des effectifs. Cet écart était plus important dans le passé et tend donc à diminuer avec le temps. Il est désormais quasiment équilibré, à titre d'exemple, les hommes avaient récolté 77% de cette masse en 2012 pour 72% d'effectif.

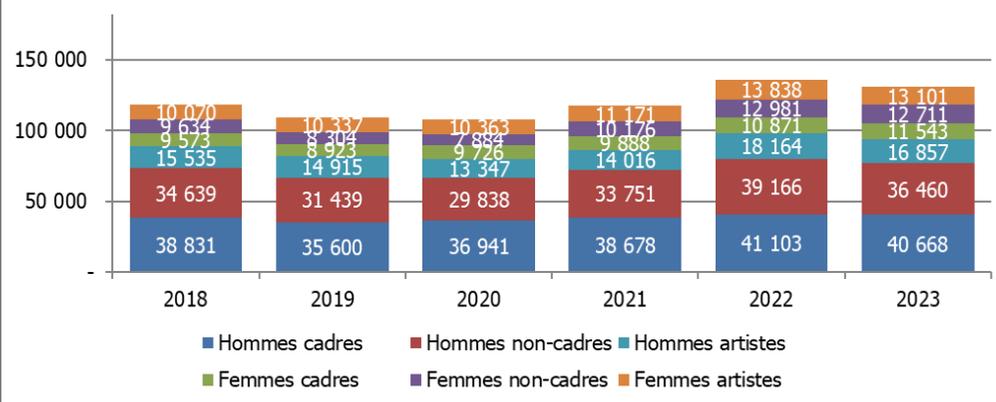
Le revenu moyen annuel pour 2023 est de 9 860 euros. Ce chiffre est toutefois difficilement appréciable en raison de l'absence de données quant au niveau d'activité et ne veut donc pas dire grand-chose.

Tableau 12 : Masse salariale associée aux effectifs intermittents (en K€) :

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels, déclaré par les entreprises du secteur.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes						
cadres intermittents	38 831	35 600	36 941	38 678	41 103	40 668
non-cadres intermittents	34 639	31 439	29 838	33 751	39 166	36 460
artistes intermittents	15 535	14 915	13 347	14 016	18 164	16 857
Total hommes (en K€)	89 005	81 954	80 126	86 445	98 433	93 985
<i>évolution</i>		-8%	-2%	8%	14%	-5%
Femmes						
cadres intermittents	9 573	8 923	9 726	9 888	10 871	11 543
non-cadres intermittents	9 634	8 304	7 884	10 176	12 981	12 711
artistes intermittents	10 070	10 337	10 363	11 171	13 838	13 101
Total femmes (en K€)	29 277	27 564	27 973	31 235	37 690	37 355
<i>évolution</i>		-6%	1%	12%	21%	-1%
Total (en K€)	118 282	109 518	108 099	117 680	136 123	131 340
<i>évolution</i>		-7%	-1%	9%	16%	-4%

Masse salariale en K€ des effectifs intermittents



IV°) Equilibre entre salariés permanents et intermittents :

Depuis le début du rapport de branche, nous rapprochons les données concernant les salariés permanents et les salariés intermittents. Nous vous proposons une actualisation des données 2023. Les grands équilibres ne sont pas modifiés mais nous devons cependant noter une augmentation du nombre de permanents et des effectifs intermittents en légère baisse sur l'année.

A°) Effectifs :

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma dénombre 5 978 salariés permanents (chiffre 2023). A ce nombre, **nous devons prendre en compte les 13 321 salariés intermittents** (chiffre 2023) qui ont eu au moins un contrat de travail dans le secteur. Les données, telles que retraitées par Audiens, ne permettent pas d'associer à ce nombre de salariés un volume de travail. Cela rend difficile, au niveau du secteur, la définition d'un équivalent temps plein pertinent.

Tableau 13 : Effectif brut permanent et intermittent du secteur :

	Effectifs permanents	Effectifs intermittents
Hommes	4 025	9 165
Femmes	1 953	4 156
Total	5 978	13 321

Source : service Etude Audiens,

B°) Masses salariales :

Afin de compléter l'analyse en termes d'effectif, nous pouvons considérer l'ensemble des données sur les masses salariales distribuées.

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma a distribué à ses salariés en 2023 : 373 millions. Dans cet ensemble, la part des salariés permanents est de 241 millions d'euros soit 65% de la masse salariale, la proportion de masse salariale générée par les permanents continue donc de progresser sur l'ensemble.

Tableau 14 : Masses salariales brutes du secteur en 2022 (en K €) :

	Masse salariale des permanents	Masse salariale des intermittents
Hommes	174 055	93 985
Femmes	67 318	37 355
Total	241 373	131 340

Source : service Etude Audiens,

VI°) panorama de la formation professionnelle :

Données AFDAS 2022

Cette partie vise à mieux cerner l'effort de formation réalisé par les entreprises du champ professionnel. Nous avons demandé à l'Afdas des informations statistiques sur les entreprises et le personnel formé dans les industries techniques. Elles ne concernent que les publics « permanents » des entreprises. Les salariés intermittents ne sont pas rattachés à un secteur professionnel en particulier mais peuvent exercer leurs activités dans plusieurs branches, ce qui rend impossible l'approche formation par secteur. Ces données sont issues de l'exercice 2022.

L'Afdas répertorie 672 entreprises (462 actives et identifiés dans la base Afdas et 210 sont en fin d'activité, rachetées ou en sommeil) dont 229 sont cotisantes pour 3139 salariés permanents. C'est sur ces bases que sont délivrées l'ensemble des chiffres ci-après. Cette différence, notamment avec le panel Audiens, s'explique par le fait que l'intégralité de ces entreprises ne dépend pas de la branche des entreprises techniques. Par exemple, certains éditeurs de logiciel de jeux vidéo sont rattachés à la section des industries techniques, faute de collègue propre. De plus, certaines entreprises, qui ne cotisent pas pour leurs salariés permanents en retraite pour des raisons souvent historiques, sont référencées plus facilement par les services de l'Afdas. Malgré cette difficulté, nous pouvons juger l'observation du comportement statistique de ces entreprises comme pertinent, les entreprises dépendant de la branche des entreprises techniques y étant majoritaires.

Nous nous attacherons dans une première partie à observer les publics formés et leurs caractères statistiques puis dans une deuxième partie à analyser la répartition des bénéficiaires de formation selon les thèmes abordés.

Lexique :

Salarié permanent : salarié employé sous CDI ou CDD de droit commun.

Salarié intermittent du spectacle : salarié employé sous CDD d'usage répondant aux conditions de recevabilité Afdas :
<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/intermittents/votre-acces-a-la-formation/comment-etablir-votre-demande-de-financement>

Entreprise cotisante : une entreprise est dite cotisante dès qu'elle a fait parvenir à l'Afdas une déclaration annuelle des masses salariales (permanents ou intermittents) et s'est acquittée de sa contribution obligatoire au titre de la Formation professionnelle continue.

Entreprise non cotisante : une entreprise est dite non cotisante quand elle n'a pas fait parvenir à l'Afdas de déclaration annuelle des masses salariales (permanents ou intermittents) ni ne s'est acquittée de sa contribution obligatoire au titre de la Formation professionnelle continue.

Un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

Dispositifs de formation professionnelle continue

Développement des compétences : rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière de l'employeur, après consultation des instances représentatives du personnel.

Contrat de professionnalisation (CP) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Bilan de compétences permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être mis en oeuvre à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, dans ce cas, dans le cadre d'un congé spécifique.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle et personnelle) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles selon d'autres modalités que par le biais de la formation initiale ou continue, grâce à l'expérience acquise au cours de son parcours professionnel et personnel.

Contrat d'apprentissage (CTA) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle.

L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue cités ci-dessus est accessible aux salariés en CDDU (intermittents du spectacle), à l'exception du contrat de professionnalisation, selon des conditions qui leur sont propres, définies par les partenaires sociaux au sein de l'Afdas par accord professionnel interbranches.

A°) Les bénéficiaires de formation :

Le secteur des industries techniques a vu en 2022, 1 180 stagiaires « permanents » partir en formation sur les différents dispositifs.

Schéma 14 : effectifs formés en 2022 par type de dispositif :

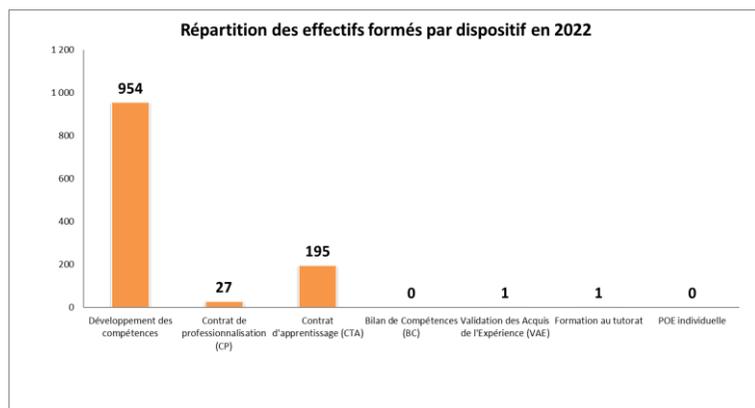


Schéma 15 : Répartition des effectifs formés par taille d'entreprise :

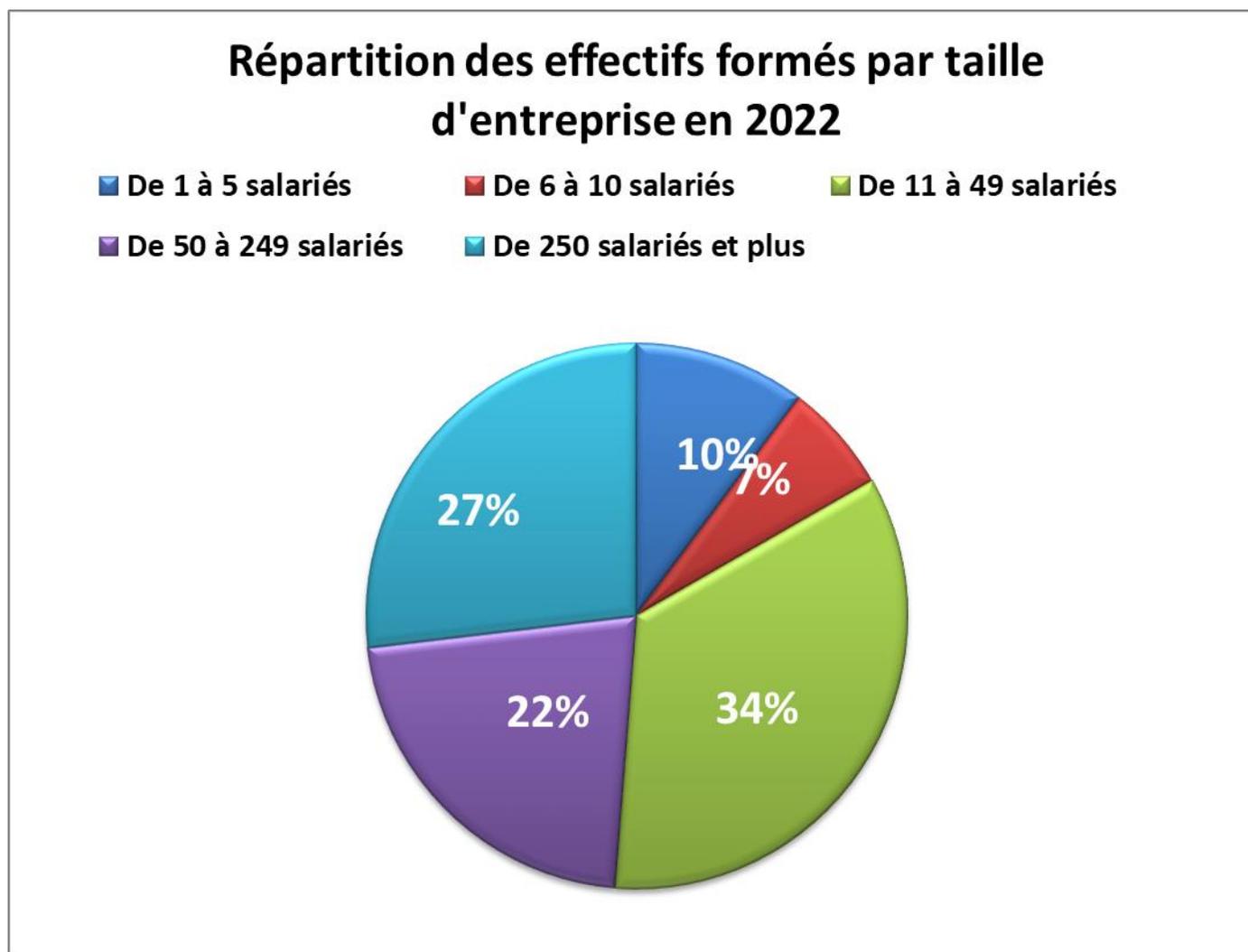


Tableau 15 : Effectifs formés par dispositifs de FPC et taille d'entreprise:

	De 1 à 5 salariés	De 6 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	De 250 salariés et plus	Total
Développement des compétences	81	52	320	215	286	954
Contrat de professionnalisation (CP)	5	1	13	3	5	27
Contrat d'apprentissage (CTA)	35	24	71	39	26	195
Bilan de Compétences (BC)						0
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)			1			1
Formation au tutorat				1		1
POE individuelle						0
Cléa			2			2
Total des stagiaires	121	77	407	258	317	1 180

Tableau 16 : Nombre d'heures totales et durée moyenne de formation par dispositif en 2022 :

	Nombre d'heures	Durée moyenne en heure
Développement des compétences	18 641	20
Contrat de professionnalisation (CP)	17 079	633
Contrat d'apprentissage (CTA)	154 508	792
Bilan de Compétences (BC)		
Validation des Acquis d'expérience (VAE)	20	20
Tuteur	14	14
POE individuelle		
Cléa	422	211
Total	190 683	162

Le nombre d'heures total de formation délivré est de 190 683 en 2022 soit une nette hausse par rapport à 2021 (136 271 heures). La durée moyenne des formations est de 162h en 2022 contre 122h en 2020.

Schéma 16 : répartition des effectifs formés via le plan de formation par taille d'entreprise en 2022 :

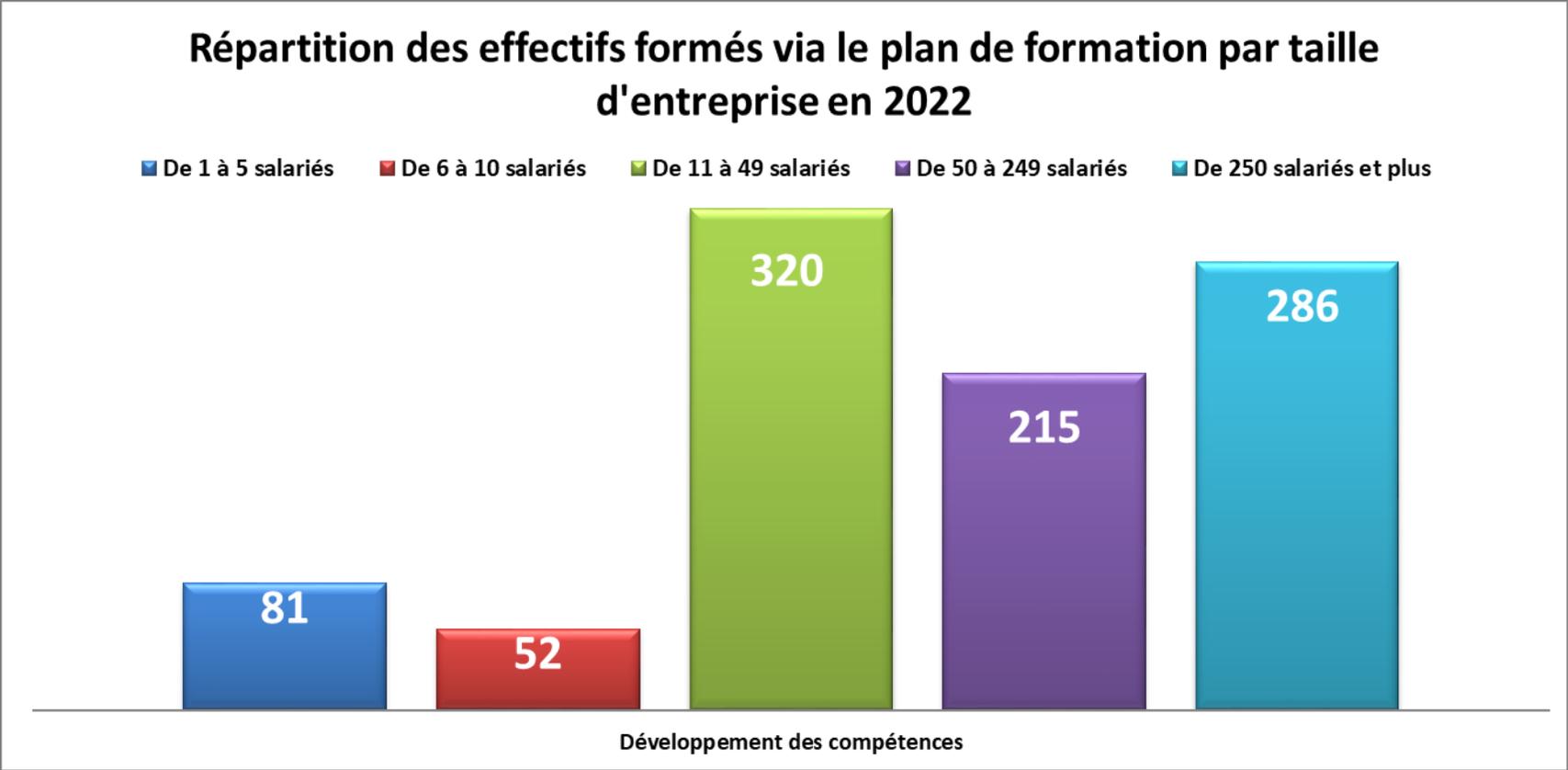


Schéma 17 : taux d'accès à la formation par taille d'entrepris en 2022 :

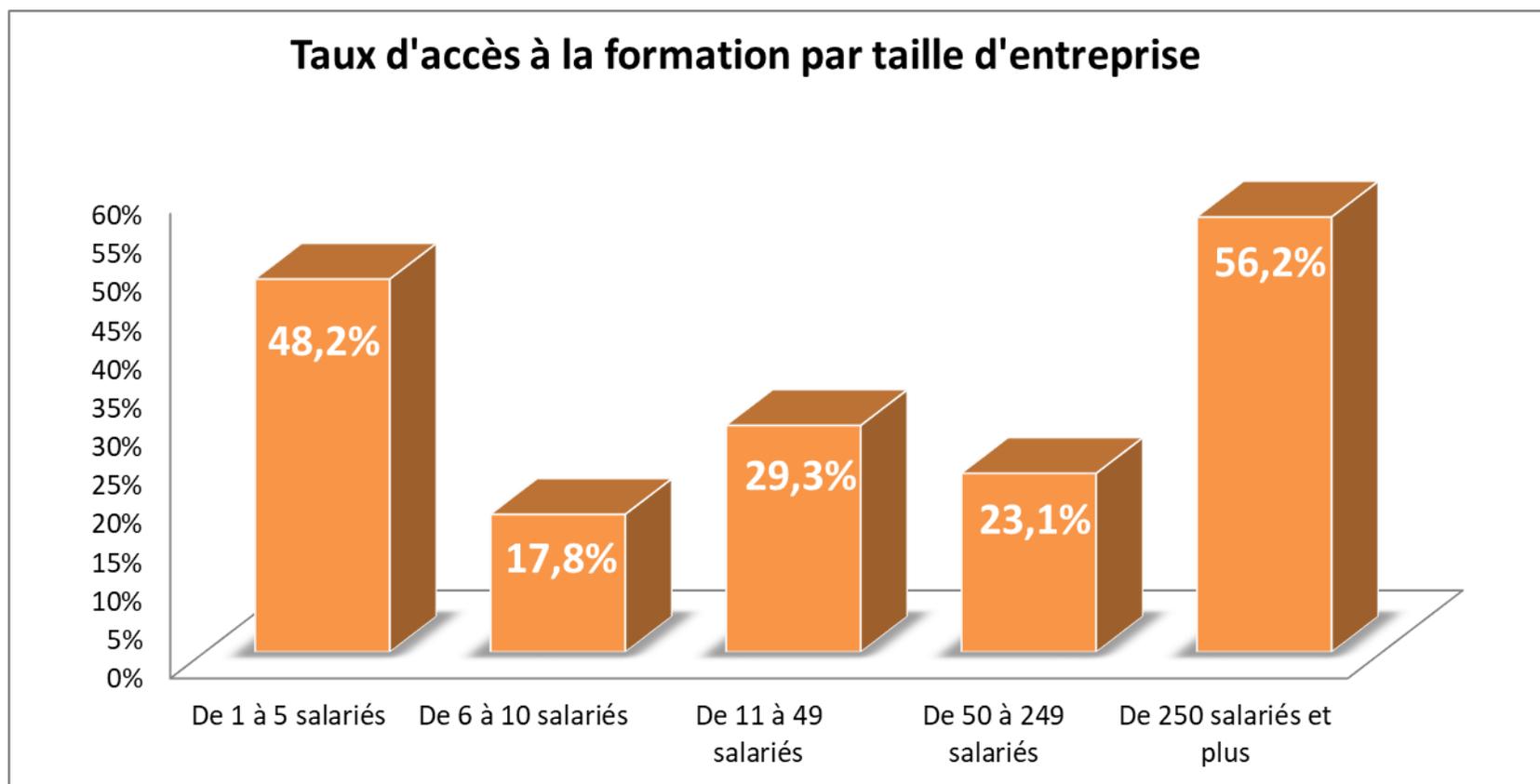


Schéma 18 : répartition des stagiaires par dispositifs de formation (hors PF) et par taille d'entreprise en 2022

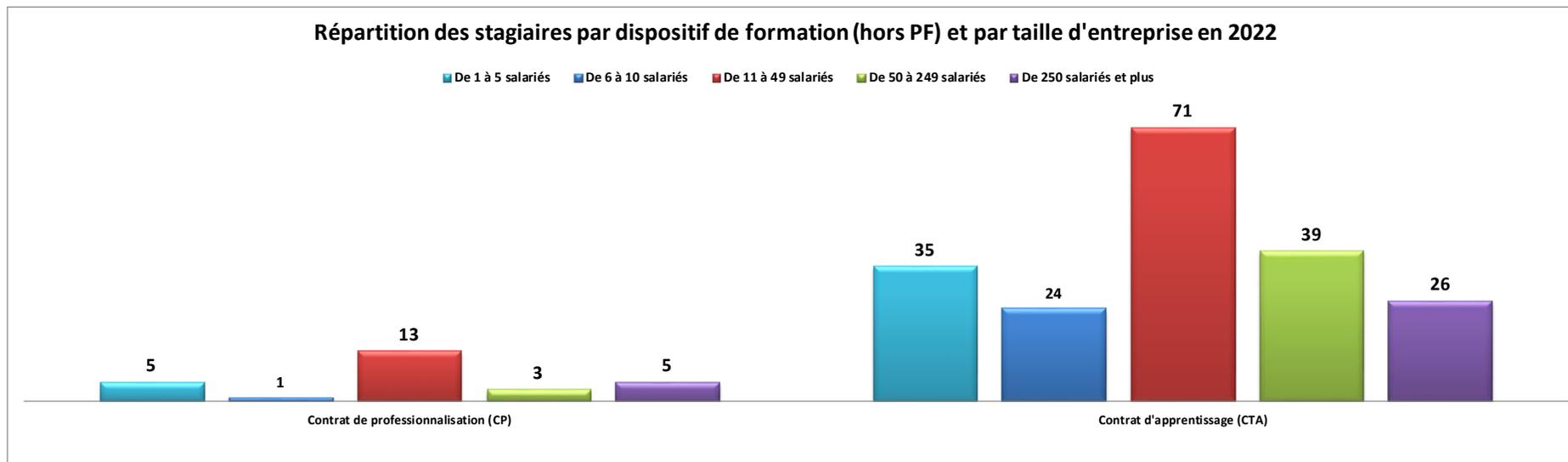
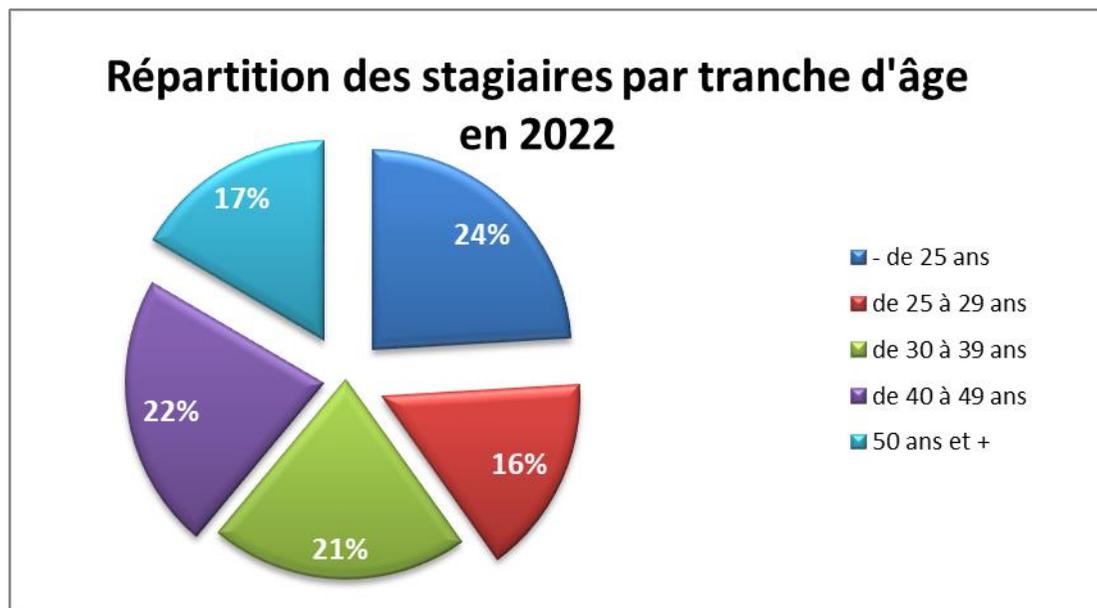
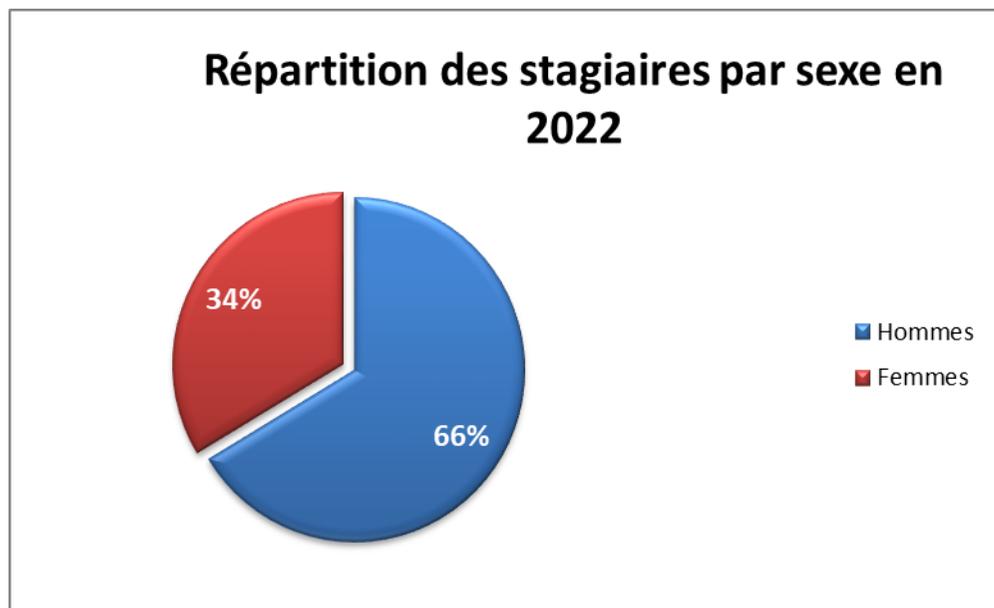


Schéma 19 et tableau 17 : bénéficiaire de formation par tranche d'âge en 2022 :



	- de 25 ans	de 25 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +	Total
Nombre de stagiaires 2022	284	189	248	263	196	1 180

Schéma 20 et tableau 18 : répartition par sexe des bénéficiaires de formation en 2022 :



	Hommes	Femmes	Total	% hommes	% femmes
Nombre de stagiaires 2022	783	397	1 180	66%	34%

Près de 66% des bénéficiaires de formation sont des hommes. Pour mémoire, rappelons que les hommes parmi les salariés permanents représentent près des deux tiers des effectifs. La part des femmes est en légère augmentation sur un an (+2%) alors que celle des hommes baisse de 2%.

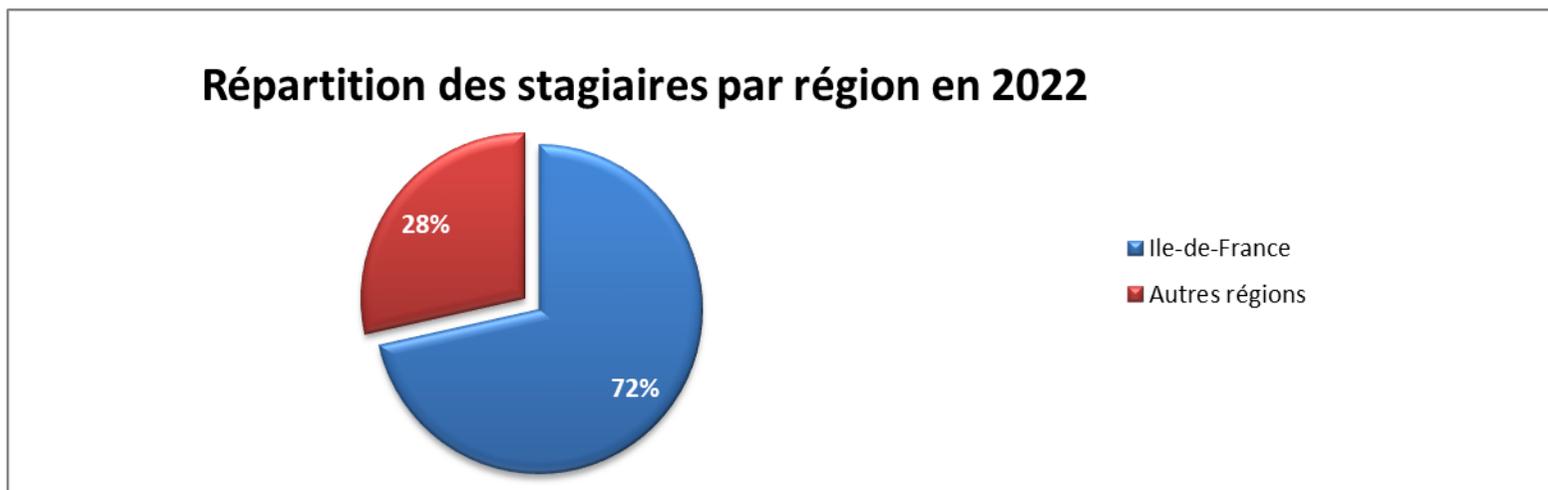
Schéma 21 et tableau 19 : répartition par catégorie professionnelle des bénéficiaires de formation en 2022 (hors contrat de professionnalisation) :



	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Cadres	NR*	Total
Nombre de stagiaires 2022	6	529	20	435	190	1 180

Les cadres représentent 37% des bénéficiaires de formation en 2022 (contre 41,5% en 2021 et 55% en 2018).

Schéma 22 et tableau 20 : répartition des stagiaires par région :



	Ile-de-France	Autres régions	Total
Nb de stagiaires 2022	844	336	1 180

B°) Répartition des bénéficiaires par thèmes de formation :

1°) Répartition des stagiaires selon les thèmes de formations réalisées (tableau 21):

Thèmes de formation (Formacodes)	Nombre de stagiaires	% du total
Anglais	129	10,93%
Habilitation électrique	104	8,81%
Sauvetage secourisme travail	56	4,75%

Informatique et systèmes d'information	44	3,73%
Encadrement management	43	3,64%
Audiovisuel multimédia	42	3,56%
Harcèlement travail	34	2,88%
Régie lumière	25	2,12%
Montage audiovisuel	24	2,03%
Réseau informatique	24	2,03%
Technique vidéo	24	2,03%
logiciel cinéma animation	22	1,86%
Son	21	1,78%
Sécurité travaux en hauteur	20	1,69%
Chariot automoteur	19	1,61%
Management opérationnel	19	1,61%
Formation formateur	18	1,53%
Prévention sécurité	17	1,44%
Réseau télécom	15	1,27%
Gestion relation client	13	1,10%
Tutorat entreprise	13	1,10%
Conception réalisation audiovisuelle	12	1,02%
Electricité	12	1,02%
Médiation entreprise	12	1,02%
Conduite projet	11	0,93%
Equipement audiovisuel	11	0,93%
Génie logiciel	10	0,85%
Gestion pme pmi	9	0,76%
logiciel Excel	9	0,76%
Sécurité industrie chimique	9	0,76%
Comptabilité	8	0,68%

Gestion production audiovisuelle	8	0,68%
logiciel bureautique	8	0,68%
Perfectionnement conduite	8	0,68%
Sécurité incendie	8	0,68%
Commerce	7	0,59%
Graphisme publicité	7	0,59%
Infographie	7	0,59%
Administration ventes	6	0,51%
Condition travail	6	0,51%
logiciel traitement image	6	0,51%
Système information	6	0,51%
Ergonomie	6	0,51%
Conduite entretien professionnel	5	0,42%
Création graphique	5	0,42%
Effets spéciaux	5	0,42%
Geste posture	5	0,42%
Gestion production	5	0,42%
logiciel Sage	5	0,42%
Musique	5	0,42%
Ressources humaines	5	0,42%
Traitement paie	5	0,42%
Travaux publics	5	0,42%
Analyse programmation	4	0,34%
Comite social économique	4	0,34%
Communication entreprise	4	0,34%
Communication et information	4	0,34%
Développement professionnel et personnel	4	0,34%
Engin manutention levage	4	0,34%

Film animation	4	0,34%
Marketing digital	4	0,34%
Réalité virtuelle	4	0,34%
Sécurité machine	4	0,34%
Télé-pilotage drone	4	0,34%
Action commerciale	3	0,25%
Art graphique	3	0,25%
Cinéma	3	0,25%
Conduite entretien	3	0,25%
Français mise à niveau	3	0,25%
Gestion budgétaire	3	0,25%
Gestion prévisionnelle emplois compétences	3	0,25%
Linguistique informatique	3	0,25%
logiciel montage audiovisuel	3	0,25%
Management situationnel	3	0,25%
Marketing	3	0,25%
Prise vue	3	0,25%
Régie son	3	0,25%
Sensibilisation médias	3	0,25%
Administration système	2	0,17%
Architecture système information	2	0,17%
Bureautique	2	0,17%
Commerce international	2	0,17%
Communication professionnelle	2	0,17%
Conduite poids lourd	2	0,17%
Equipement protection individuelle	2	0,17%
Fimo fco	2	0,17%
Gestion équipe à distance	2	0,17%

Gestion financière comptabilité	2	0,17%
Gestion organisations	2	0,17%
Gestion stock	2	0,17%
Gestion stress	2	0,17%
Langages informatiques	2	0,17%
logiciel montage son	2	0,17%
logiciel Pinnacle Studio	2	0,17%
logiciel Première Pro	2	0,17%
Méthode agile	2	0,17%
Responsabilité dirigeant	2	0,17%
Robotique	2	0,17%
Stratégie commerciale	2	0,17%
Stratégie communication numérique	2	0,17%
Technico-commercial	2	0,17%
Affirmation soi	1	0,08%
Anglais applique	1	0,08%
Anglais technique	1	0,08%
Architecture réseau	1	0,08%
Bureau études	1	0,08%
Communication évènementielle	1	0,08%
Comptabilité générale	1	0,08%
Conception réalisation transmedia	1	0,08%
Conduite projet multimédia	1	0,08%
Conseil accompagnement vae	1	0,08%
Conseil administration	1	0,08%
Conseil formation	1	0,08%
Contentieux commercial	1	0,08%
Création entreprise	1	0,08%

Data analytics	1	0,08%
Droit affaires	1	0,08%
Droit prive	1	0,08%
Droit public	1	0,08%
Droit social	1	0,08%
Economie	1	0,08%
Espagnol	1	0,08%
Expression orale	1	0,08%
Formation formateur occasionnel	1	0,08%
Gestion commerciale achats	1	0,08%
Gestion entreprise communication information	1	0,08%
Gestion marque	1	0,08%
Gestion patrimoine	1	0,08%
Gestion réseau informatique	1	0,08%
Gestion sport	1	0,08%
Informatique décisionnelle	1	0,08%
Innovation entreprise	1	0,08%
Installation électrique	1	0,08%
Journalisme multimédia	1	0,08%
logiciel DAO/CAO	1	0,08%
logiciel Filemaker Pro	1	0,08%
logiciel Media Composer	1	0,08%
logiciel Photoshop	1	0,08%
logiciel Power Point	1	0,08%
logiciel SGBD bureautique	1	0,08%
logiciel Web Designer	1	0,08%
logiciel Word	1	0,08%
Logistique transport	1	0,08%

Maintenance assistance informatique	1	0,08%
Maintenance audiovisuelle	1	0,08%
Marketing international	1	0,08%
Mise à niveau	1	0,08%
Nacelle élévatrice	1	0,08%
Postproduction	1	0,08%
Préparation entrée grande école	1	0,08%
Prévention éducation sante	1	0,08%
Programmation informatique industrielle	1	0,08%
Programmation web	1	0,08%
Publicité	1	0,08%
Qualité informatique	1	0,08%
Radio télévision	1	0,08%
Régime imposition	1	0,08%
Sante sécurité travail	1	0,08%
Scenario	1	0,08%
Sciences éducation	1	0,08%
Secrétariat assistanat	1	0,08%
Sécurité travail matériau	1	0,08%
Site web adaptatif	1	0,08%
Stratégie entreprise	1	0,08%
Technique spectacle	1	0,08%
Transit marchandise	1	0,08%
Transport	1	0,08%
Vente distribution	1	0,08%
Web 2.0	1	0,08%
NR	18	1,53%
TOTAL	1 180	

2°) Répartition des stagiaires selon les domaines de formation (tableau 22) :

Thèmes de formation (sous-domaine)	Nombre de stagiaires	% du total
462 Audiovisuel multimédia	168	14,5%
428 Prévention sécurité	134	11,5%
152 Langues	132	11,4%
240 Electricité	117	10,1%
321 Encadrement management	78	6,7%
310 Informatique et systèmes d'information	75	6,5%
317 Manutention	49	4,2%
242 Télécommunication	41	3,5%
445 Ingénierie formation pédagogie	35	3,0%
450 Art	34	2,9%
330 Ressources humaines	32	2,8%
72754 logiciel audiovisuel	32	2,8%

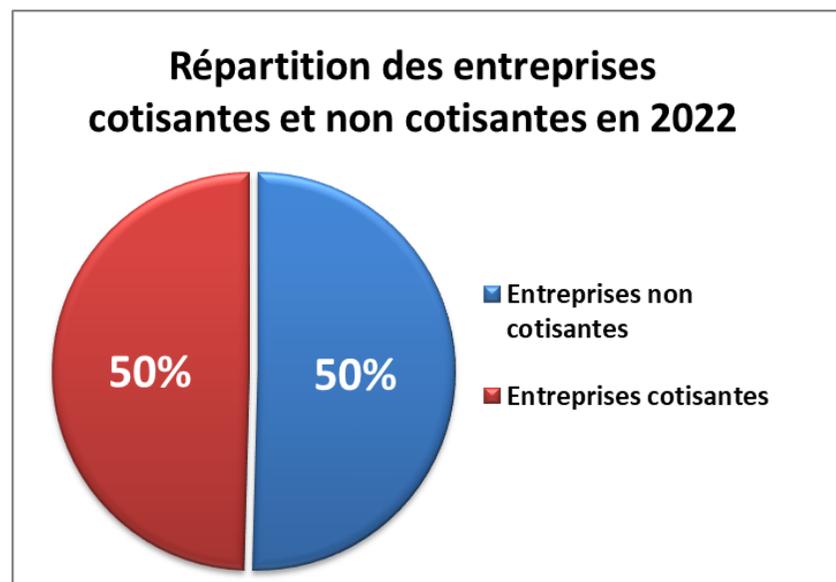
340 Gestion commerciale achats	31	2,7%
460 Industrie graphique imprimerie	22	1,9%
318 Transport	19	1,6%
326 Gestion financière comptabilité	19	1,6%
70354 logiciel bureautique	19	1,6%
150 Développement professionnel et personnel	17	1,5%
463 Communication et information	16	1,4%
320 Gestion organisations	15	1,3%
345 Commerce	13	1,1%
115 Chimie	9	0,8%
316 Génie industriel	8	0,7%
71154 logiciel graphique	8	0,7%
132 Droit	7	0,6%
220 Travaux publics	5	0,4%
70654 logiciel gestion comptable commerciale	5	0,4%
142 Sciences humaines	3	0,3%
244 Automatisation informatique industrielle	3	0,3%

342 Commerce international	3	0,3%
308 Langages informatiques	2	0,2%
71654 logiciel système gestion bases données	2	0,2%
131 Economie	1	0,1%
133 Droit fiscal	1	0,1%
154 Activité physique et sportive	1	0,1%
230 Travail matériau	1	0,1%
243 Electronique	1	0,1%
350 Secrétariat assistanat	1	0,1%
410 Banque assurance	1	0,1%
440 Action sociale	1	0,1%
71454 logiciel conception web	1	0,1%
Vide	18	
TOTAL	1 180	

C°) Données 2022 sur les entreprises cotisantes :

Tableau 23 et schéma 23 : Répartition des entreprises cotisantes – non cotisantes :

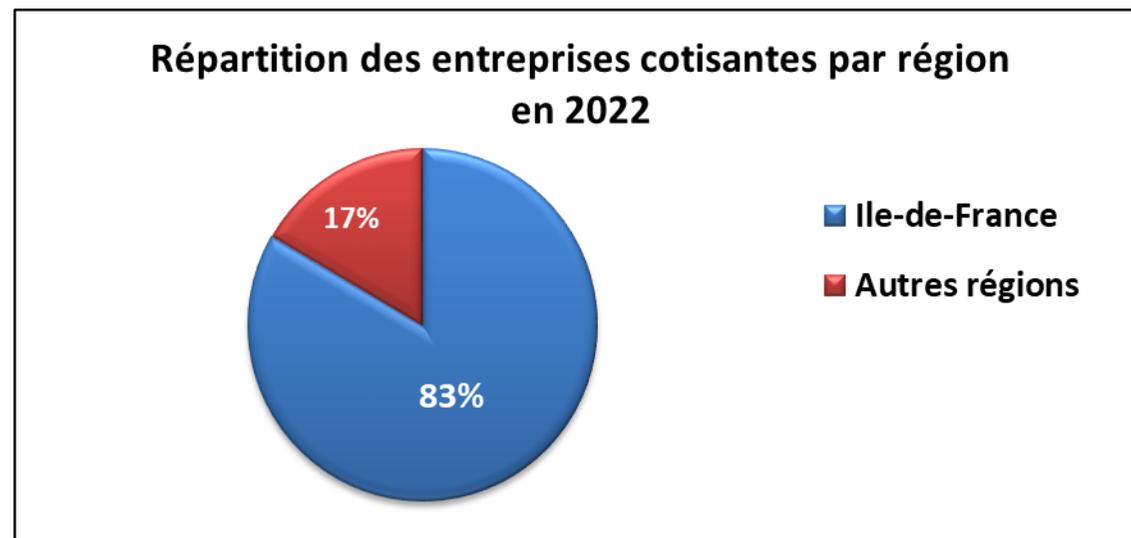
	Entreprises non cotisantes	Entreprises cotisantes	Ensemble du secteur FICAM
Entreprises de 250 salariés et plus	1	1	2
Entreprises de 50 à 249 salariés	6	10	16
Entreprises de 11 à 49 salariés	25	47	72
Entreprises de 6 à 10 salariés	0	50	50
Entreprises de 1 à 5 salariés	0	91	91
Entreprises sans personnel permanent	201	30	231
Total	233	229	462



On constate donc une baisse importante du nombre d'entreprises cotisantes qui était de 63% en 2021 contre 50% en 2022.

Tableau 24 et schéma 24 : répartition des entreprises cotisantes par région et par taille d'entreprise :

	sans personnel permanent	De 1 à 5 salariés	De 6 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	De 250 salariés et plus	Ensemble secteur
Ile-de-France	23	74	42	42	10	0	191
Autres régions	7	17	8	5	0	1	38
Total	30	91	50	47	10	1	229



Synthèse Générale :

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir les caractéristiques suivantes pour le secteur des entreprises techniques de l'Audiovisuel et du Cinéma :

- **Un chiffre d'affaire de 1 334 millions d'euros en 2022 en hausse par rapport à 2021 où il était de 1 165 millions.**
 - **Le secteur est composé de 897 dont 654 actives en 2023**, dont la majorité sont des SAS et SARL
 - **Environ 75% des entreprises ont moins de 10 salariés permanents**
 - **Le secteur dénombre 6 811 salariés permanents (5 090 etp), cela est légèrement en hausse constante**
 - **2/3 des salariés permanents sont des hommes et environ 50% ont moins de 40 ans**
 - **13 321 intermittents ont été salariés par les entreprises du périmètre, environ 70% sont des hommes.**
 - **373 millions d'euros ont été distribués aux salariés en 2023 contre 362 millions en 2022.** Dans cet ensemble, la part des salariés permanents est de 241 millions d'euros soit 65% de la masse salariale, la proportion de masse salariale générée par les permanents continue donc de progresser sur l'ensemble.
 - **L'accès à la formation est plus important dans les entreprises de plus de 50 salariés, avec un taux d'accès de 49% pour les entreprises de 50 salariés et plus. Cette tendance est stable sur les dernières années, le taux était de 50% en 2020.**
-

Remerciements

La Ficam tient à remercier les personnes ayant prêté leur concours à la rédaction du rapport de branche :

Pour Audiens, M. Frédéric Olivennes, Directeur Général, M Thomas Bohlay, Chef de missions statistiques, M. Philippe Degardin, Responsable du pilotage et des statistiques, qui ont été particulièrement sollicités et disponibles.

Pour l'AFDAS, M. Thierry Teboul, Directeur Général, et Alexandre Jannic, chargé d'études au Département Observation et Prospective de l'Emploi, pour la qualité de leur travail statistique.

Table des matières

Les numéros renvoient aux pages

I°) Nombre et taille des entreprises	4
A°) Structure juridique des entreprises	4
B°) Taille des entreprises	5
II°) Effectifs et masse salariale des permanents	7
A°) Effectifs permanents	7
1°) Répartition hommes/ femmes	7
2°) Démographie	12
3°) Mobilité	15
B°) Masses salariales des permanents	16
III°) Effectifs et masses salariales des salariés intermittents	18
A°) Effectif des salariés « intermittents »	18
1°) Répartition hommes femmes	19
2°) Démographie	20
3°) Mobilité des intermittents	24
B°) Masses salariales	25
IV°) Equilibre entre salariés permanents et intermittents	27
A°) Effectifs	27
B°) Masses salariales	27
V°) panorama de la formation professionnelle	28
A°) Les bénéficiaires de formation	29
B°) Répartition des bénéficiaires par thèmes de formation	38
1°) Répartition des stagiaires selon les thèmes de formations réalisées	38
2°) Répartition des stagiaires selon les domaines de formation	45
C°) Données 2022 sur les entreprises cotisantes	48
Synthèse Générale	50